

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 19 avril 2019

Le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni le vendredi 19 avril à 18 heures, au Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur la convocation et sous la présidence de Madame Marie-Annick DEZITTER, Maire.

Étaient présents : Mme DEZITTER Marie-Annick, Maire, Mme DESFOSSEZ Nicole, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle, Adjointe au Maire, M. BODA Michel, Adjoint au Maire, Mme HÉVIN Marie-José, Adjointe au Maire, M. BOUTE Henri, Adjoint au Maire, Mme BALASSE Marie-Ange, Adjointe au Maire, M. PETIT Pierre, Adjoint au Maire, M. POYART Alain, M. LECOLIER Jean-François, Mme HUBERT Renée-Claire, M. LEFEVRE Gilbert, Mme LANGERAERT Maria, M. MICHAUX Christian, Mme GRAVET Hélène, Mme VIVACQUA Rosette, M. LEFEVRE Alain, M. HILAIRE Jean-Loup, M. HOYAUX Marc.

Représentés par procuration : Mme MASUYER Martine (par M. POYART Alain), Mme LECLERE Alice (par Mme DEZITTER Marie-Annick), M. GHEZAL Saïd (par M. HILAIRE Jean-Loup), Mme LOUCIF Dalila (par M. HOYAUX Marc).

Absente excusée: Mme RICHELIEU Muriel

Absents : M. CASTEL Christian, M. FORGEZ Pascal.

Le quorum est atteint et conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire a déclaré la séance ouverte, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Mme le Maire déclare le compte rendu de la réunion du 2 avril 2019 approuvé à l'unanimité

Le Conseil Municipal est ensuite invité à délibérer sur les 2 questions inscrites à l'ordre du jour.

Question N°1 Maintien ou non des fonctions d'Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations

Suite au retrait par arrêté municipal en date du 9 avril 2019, des délégations consenties à M. Jacky ROUSSELLE, 2^{ème} Adjoint au Maire (arrêté du 31 mai 2018 abrogeant les arrêtés du 4 avril 2014 et du 20 septembre 2016) dans les domaines ayant trait aux finances, au commerce et à l'artisanat, aux relations avec la 3CA, Mme le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales qui précisent :

« Lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

En conséquence, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de M. Jacky ROUSSELLE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire à un vote à bulletin secret.

Mme le Maire : la liste « Avesnes Autrement » m'a remis le mot suivant : les élus de la liste « Avesnes Autrement » pour une prise d'acte concernant les décisions prises lors du conseil municipal de ce jour et ne participeront pas au vote. Ce n'est pas non plus un vote blanc.

Mme le Maire propose de procéder au vote et désigne Marie-José HEVIN secrétaire et Henri BOUTE et Marie-Noëlle JACQUEMIN pour les opérations de dépouillement.

Mme le Maire : pour l'instant, on vote.

M. ROUSSELLE : je peux prendre la parole ?

Mme le Maire : non.

M. ROUSSELLE : alors je ne participerai pas au vote.

Mme le Maire : je précise pour le compte rendu que Jacky ROUSSELLE ne participera pas au vote

Après le vote, il a été immédiatement procédé au dépouillement et cela a donné les résultats suivants :

Abstentions	5
Nombre de votants	19
Pour le maintien :	1 voix
Contre le maintien :	16 voix
Nuls :	2 voix

Le Conseil Municipal décide de ne pas maintenir M. Jacky ROUSSELLE dans ses fonctions d'Adjoint.

M. ROUSSELLE : pour la question 2, je peux prendre la parole ?

Mme le Maire : non, ce n'est pas prévu, c'est la décision du Maire.

M. ROUSSELLE : pas de problème.

Mme le Maire : de toute façon, on s'est rencontré à ce sujet.

M. ROUSSELLE : avant de poursuivre, je vous remets mon écharpe et le sceau de la ville.

Mme le Maire : d'accord.

Question N°2 Détermination du nombre d'Adjoint au Maire et fixation de l'ordre des Adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 mars 2014 par lequel le Conseil Municipal a décidé de fixer à huit le nombre d'Adjoints au Maire, conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la décision du Conseil Municipal de ne pas maintenir le 2^{ème} Adjoint au Maire après retrait de l'ensemble de ses délégations,

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de :

- fixer à 7 le nombre d'Adjoints,
- promouvoir d'un rang au tableau des Adjoints, les Adjoints d'un rang inférieur au 2^{ème} Adjoint selon l'ordre suivant :

- Mme Nicole DESFOSSEZ, 1^{ère} Adjointe
- Mme Marie-Noëlle JACQUEMIN, 2^{ème} Adjointe
- M. Michel BODA, 3^{ème} Adjoint
- Mme Marie-José HÉVIN, 4^{ème} Adjointe
- M. Henri BOUTE, 5^{ème} Adjoint
- Mme Marie-Ange BALASSE, 6^{ème} Adjointe
- M. Pierre PETIT, 7^{ème} Adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. ROUSSELLE Jacky, M. HILAIRE Jean-Loup, M. HOYAUX Marc, M. GHEZAL Saïd, Mme LOUCIF Dalila) approuve les propositions de Mme le Maire.

Mme le Maire remercie l'assemblée et souhaite à tous un bon weekend de Pâques.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

Pour extrait conforme, le 29 avril 2019.

Le Maire


M.A. DEZITTER

